le Budget 1992

Discours du budget

déposé à la Chambre des communes par
l'honorable Don Mazankowski
Ministre des Finances

Le 25 février 1992

Ministère des Finances Canada
Department of Finance Canada

92-04184/

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1
Écoute et leadership 1
Croissance et création d'emplois 2
Un gouvernement qui agit 3

Une base solide pour la reprise et une croissance soutenue 3
Rétablissement de l'équilibre et allégement du fardeau 5
Mesures de compression des dépenses 5
Travailler ensemble à la reprise 7
Renforcement des bases économiques 8
L'émergence d'une économie canadienne renouvelée 9
Un cadre de croissance vigoureux 11

Mesures en faveur de la reprise et d'une croissance soutenue 13
Mesures visant à stimuler la reprise 13
Mesures en faveur de l'investissement, de l'initiative et de l'emploi 14
Dividende social 15
Rationalisation de l'administration fédérale et amélioration du service 18

Maintien des progrès à moyen terme 21

Conclusion 22

FAITS SAILLANTS DU BUDGET 25

Mesures en faveur de la reprise et d'une croissance soutenue 25
Mesures de stimulation de la reprise 25
Mesures en faveur de l'investissement, de l'initiative et de l'emploi 25
Mesures sociales 26
Mesures de compression des dépenses 27
Rationalisation et amélioration des services publics 28
Réduction du déficit 28

INTRODUCTION

C'est pour moi un honneur que de présenter mon premier budget en qualité de ministre des Finances. Je tiens à remercier le Premier ministre de m'avoir fait confiance, ainsi que de m'avoir conseillé et appuyé.

Lorsque j'ai entrepris de travailler à ce budget, il y a quelques mois, j'ai tenu à le faire à partir de la base, avec l'aide de Canadiens de toutes les régions du pays.

J'étais résolu à présenter un budget aux assises solides: un budget qui contribue au bien-être des Canadiens et de leurs familles; un budget qui favorise la réussite de leurs entreprises et, par voie de conséquence, la création d'emplois; enfin, un budget qui contribue à faire de notre pays un Canada plus fort et plus uni. Aujourd'hui, j'ai la conviction d'avoir atteint cet objectif.

Lors de la préparation de ce budget, mes collègues et moi-même avons prêté une oreille attentive aux Canadiens des milieux d'affaires, syndical, bénévole et social; j'ai écouté les travailleurs, les étudiants, les cadres, les agriculteurs, les investisseurs et les jeunes Canadiens.

J'ai reçu des centaines de lettres de nos concitoyens. Nous avons aussi écouté le point de vue des parlementaires et des gouvernements provinciaux.

Au cours des deux derniers mois, le Premier ministre a, par deux fois, rencontré ses homologues des provinces, et ils se réuniront de nouveau bientôt. Pour ma part, j'ai rencontré les ministres des finances des provinces en décembre et en janvier.

Ces consultations nous ont permis d'évoquer les défis auxquels nous sommes confrontés, les difficultés causées par le ralentissement de l'économie au Canada, aux États-Unis et dans les autres grands pays industrialisés, les réalités de la restructuration industrielle qui s'effectue à l'échelle mondiale et à laquelle nous devons tous nous adapter.

Tout au long de ce processus, j'ai été frappé par la sincérité, la compréhension et le réalisme qui caractérisent les avis des Canadiens quant à la meilleure façon de nous attaquer à nos problèmes économiques.

Écoute et leadership

Ce budget s'inspire des bons conseils que nous avons reçus.

Il fournit également le leadership et les directions claires que les Canadiens réclament et qui sont nécessaires si nous voulons relever les défis économiques qui nous confrontent.

Ce budget maintient fermement le cap sur un avenir plus prometteur vers une croissance renouvelée et durable, vers la création d'emplois et vers la réduction du déficit.

L'orientation que nous fixons aujourd'hui ne sourira pas à ceux pour qui la réussite économique peut s'accommoder de raccourcis, de panacées maintes fois expérimentés

par d'autres et qui ont échoué. Là n'est pas la voie que la majorité des Canadiens veulent nous voir emprunter.

Croissance et création d'emplois

Les Canadiens veulent que nous apportions des solutions réalistes et durables à nos problèmes économiques, et non pas des palliatifs à court terme qui ne feraient que nous entraîner à long terme vers des voies sans issue ou vers un fardeau sans cesse plus écrasant pour le contribuable.

- Les Canadiens sont prêts à collaborer de manière à permettre au Canada d'affronter la concurrence et de la vaincre dans un monde économique sans pitié et incertain. Ils comprennent que, si le Canada réussit, tous les Canadiens y gagneront.

Les Canadiens veulent réduire le déficit.

- Ils ne partagent pas l'avis de ceux qui croient que les gouvernements peuvent se sortir par de nouveaux emprunts des problèmes dans lesquels les emprunts antérieurs nous ont placés. Ils savent qu'une dette plus considérable entraîne des impôts plus élevés, et ils veulent qu'on cesse d'augmenter le fardeau fiscal.

Les Canadiens veulent une administration publique mieux rationalisée et plus frugale, et ainsi plus apte à faire face à l'évolution et aux exigences des années 90.

- Ils veulent que le gouvernement s'adapte aux mêmes contraintes budgétaires que les ménages et les entreprises assument quotidiennement.
- Ils veulent réduire la présence de l'État. Ils veulent réduire la réglementation, les dédoublements et les chevauchements.
- Ils veulent un gouvernement moins interventionniste et des meilleurs services.

Les Canadiens veulent assurer une meilleure mise en valeur de la ressource la plus précieuse du Canada, notre main-d'oeuvre.

- Ils veulent que les gens aient de meilleures possibilités d'améliorer leurs compétences et puissent mettre à contribution leur sens de l'initiative et leur talent pour bâtir un avenir meilleur pour leurs familles, leur milieu et leur pays.

Les Canadiens s'inquiètent du coût croissant des soins de santé et du filet de sécurité sociale. Ils veulent que des mesures soient prises pour que nos régimes sociaux répondent aux besoins fondamentaux des Canadiens et demeurent un élément essentiel de notre identité nationale.

- Les Canadiens savent qu'une bonne politique sociale et une politique économique saine vont de pair – et qu'elles se renforcent mutuellement.

Avant tout, les Canadiens veulent avoir de nouvelles raisons d'être confiants – confiants que les emplois seront créés et que les emplois seront stables.

Un gouvernement qui agit

C'est dans ce sens que nous agissons dans ce budget: stimuler la reprise cette année et renforcer la croissance ainsi que la création d'emplois dans l'avenir.

- **Nous réduirons sensiblement le déficit.**
  - Malgré le ralentissement économique, nous maintiendrons le déficit à $31.4 milliards au cours de l'exercice 1991-92. Nous le réduirons de près de $4 milliards, soit à $27.5 milliards en 1992-93.
- **Nous comprimerons les dépenses et diminuerons le fardeau fiscal.**
- **Nous réduirons les dépenses de $1 milliard en 1992-93 et de $7 milliards sur cinq ans. Ces épargnes serviront à diminuer le fardeau fiscal.**
  - Nous prendrons des mesures qui renforceront la compétitivité du Canada.
  - Nous réduirons le fardeau fiscal du secteur de la fabrication et de la transformation.
  - Nous accroîtrons l'aide à la recherche et au développement et stimulerons les investissements productifs.
  - Nous prendrons des mesures qui bénéficieront à la petite entreprise.
  - Nous simplifierons, rationaliserons et améliorerons sensiblement nos programmes d'aide à la famille et aux enfants.
  - Nous aiderons les Canadiens qui ont des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) à s'acheter une maison.
  - Nous accroîtrons l'aide aux Canadiens handicapés.
  - Nous accorderons une aide fiscale supplémentaire aux étudiants.
  - Nous diminuerons l'impôt sur le revenu de tous les particuliers.
- **Nous restructurerons et rationaliserons les activités de l'administration fédérale afin d'en améliorer l'efficience et de fournir un meilleur service aux Canadiens.** Quarante-six organismes fédéraux seront éliminés, remis à plus tard, fusionnés ou privatisés.

Ce budget répond à la volonté des Canadiens d'avoir une économie plus dynamique et un gouvernement moins coûteux. Il nous aidera à obtenir:

- une économie plus vigoureuse et plus productive, mieux en mesure de créer les emplois dont les Canadiens ont besoin; et
- un secteur public «dégraissé» et plus efficient, qui soit mieux en mesure de fournir les services auxquels les Canadiens aspirent.

Pour aider l'économie canadienne à s'attaquer au 21ième siècle, le gouvernement redoublera également ses efforts de collaboration avec les entreprises, les travailleurs, les secteurs bénévole et social et les autres administrations publiques. Nous chercherons à renouveler la tradition nationale du partenariat qui est l'assise de notre pays et qui nous a permis de relever de nombreux défis.

UNE BASE SOLIDE POUR LA REPRISE ET UNE CROISSANCE SOUTENUE

Les mesures présentées dans ce budget sont marquées du sceau de la responsabilité économique, sociale et financière. Elles apportent un soutien là où cela est nécessaire.

Elles sont financées à même les réductions et réaffectations de dépenses et non par un accroissement des emprunts ou du fisc.

C'est avec ce même sens des responsabilités qu'année après année, notre gouvernement a fait face aux besoins. Au cours des quelques derniers mois:

- Nous avons apporté notre soutien aux secteurs de l'agriculture, des pêches, des transports, de l'habitation et de l'édition.
- Nous avons accru notre contribution à l'émergence d'un secteur aérospatial plus productif et plus compétitif.
- Nous avons accru l'effort consacré à la formation et à l'adaptation des travailleurs dans le cadre du régime d'assurance-chômage.
- Nous procédons à l'amélioration du programme de péréquation afin de venir en aide aux provinces moins bien nanties.
- Nous avons instauré un train de mesures qui permettent à nos détaillants de rivaliser sur un pied d'égalité leurs concurrents des États-Unis.
- Nous avons réitéré notre attachement à un environnement plus sain en accélérant les initiatives prévues dans le Plan vert dans des domaines prioritaires comme le réchauffement de la planète, la qualité de l'air et des eaux, ainsi que les forêts.

Nous sommes tous en train de tirer les leçons de la récession et de la restructuration mondiale. L'un des enseignements les plus importants est que le gouvernement ne doit jamais, à l'avenir, se laisser ligoter par l'endettement:

- Les gouvernements ne sont pas en mesure d'agir massivement pour stimuler l'économie. Si nous tentions de le faire en nous endettant davantage, nous ne

Graphique 1
Comment l'intérêt composé a accru la dette

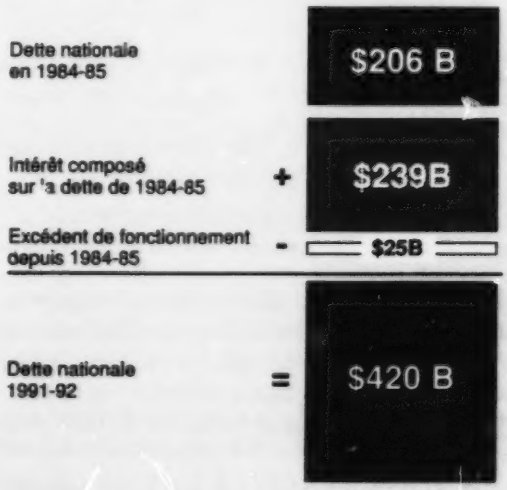

ferions que nuire à notre avenir. On ne sort pas d'un trou en le creusant plus profondément.

Rétablissement de l'équilibre et allégement du fardeau

La réduction du déficit est la condition essentielle d'une croissance économique et d'une prospérité soutenues. Il s'agit également d'un prérequis au retour de la confiance, au pays et à l'étranger, confiance qui nous assurera une reprise vigoureuse.

Nous avons réalisé des progrès considérables depuis 1984, en réduisant de près de moitié le ratio du déficit au PIB, qui est passé de 8.7 à 4.6 pour cent. Le rééquilibrage des finances publiques a été soutenu par des politiques fermes et cohérentes. Ces dernières nous ont permis de maintenir un contrôle rigoureux des dépenses de programmes, de progresser plus vite que prévu dans la réduction de l'inflation et des taux d'intérêt, ainsi que la possibilité de réagir sans délai aux tensions à la hausse du déficit au cours des derniers mois.

Toutes ces mesures nous permettent, dans ce budget, de réduire les dépenses et de consacrer ces économies à des réductions fiscales qui viendront en aide aux citoyens canadiens et soutiendront la croissance économique.

Mais, les progrès que nous avons réalisés ensemble nous rapporteront de nouveaux dividendes. À mesure que la croissance s'affermira et que les prix se stabiliseront, le déficit diminuera de manière régulière et rapide.

Mesures de compression des dépenses

Ce budget propose toute une série de réductions des dépenses.

- Nous élargirons le Plan de contrôle des dépenses instauré dans le budget de 1990 et prolongé dans le budget de l'an dernier. Nous y parviendrons sans toucher pour autant aux principaux transferts aux provinces.
- Le réexamen du programme de la défense effectué en septembre dernier ainsi que les autres mesures prises dans ce budget permettront aux Canadiens de retirer un dividende de paix appréciable. Depuis septembre 1991, le monde a beaucoup changé. Cela nous a permis de réduire les effectifs basés depuis longtemps en Europe, sans pour autant déroger à notre solidarité envers les autres membres de l'OTAN. Le retrait prévu de nos troupes en Europe peut maintenant être accéléré, et il n'est plus nécessaire de maintenir une forte présence sur ce continent. Le budget de la défense sera donc réduit de $2.2 milliards au total sur cinq ans.
- Nous réduirons les budgets de fonctionnement non salariaux des ministères de 3 pour cent afin d'économiser $150 millions l'an prochain et $800 millions sur cinq ans. Les déplacements internationaux seront réduits. Les voyages en première classe seront éliminés pour les députés, les sénateurs et les hauts fonctionnaires.
- Nous économiserons $75 millions par année en comprimant les budgets de communications. Une politique d'édition ramenée à l'essentiel réduira sensiblement le nombre des publications fédérales.
- La croissance des dépenses de logement social de la Société canadienne d'hypothèques et de logement sera maintenue à une moyenne de 3 pour cent par année.

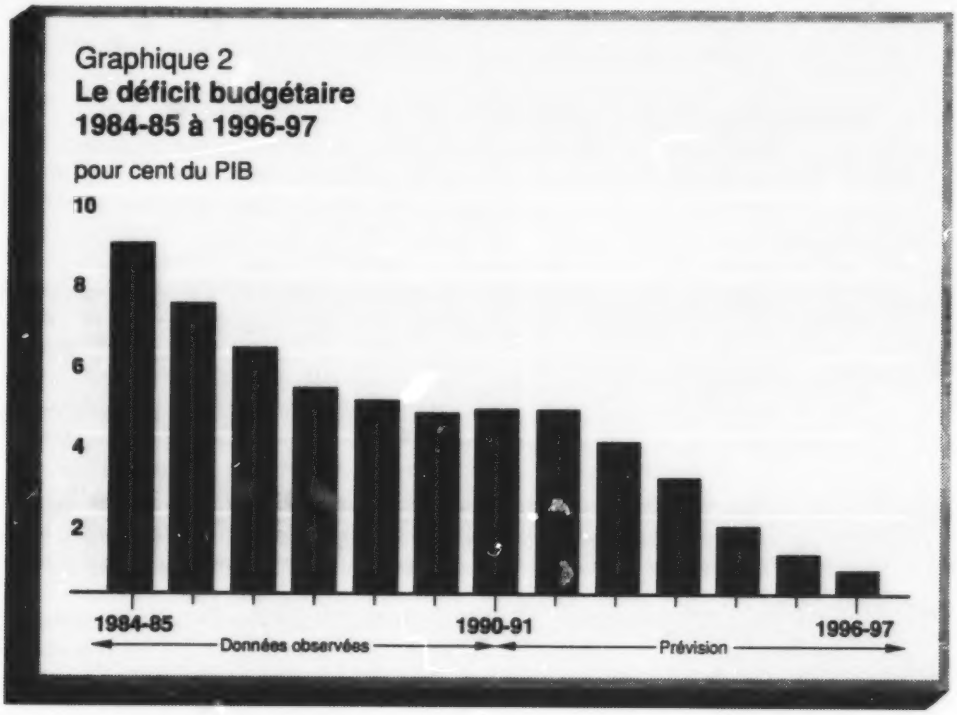

- D'autres réductions de programmes permettront d'économiser $170 millions l'an prochain.
- En raison des décisions prises l'an dernier, la rémunération des ministres, des parlementaires et des fonctionnaires est gelée à l'heure actuelle. De plus, le Premier ministre et tous les ministres verront leur traitement ministériel réduit de 5 pour cent à compter du 1er avril.
- Nous renforcerons nos activités de recouvrement des coûts et améliorerons la perception des impôts et des taxes en souffrance.
- Nous continuerons de privatiser des sociétés d'État qui ne servent plus les objectifs de la politique publique. Et nous nous départirons de nos avoirs excédentaires.
- Les mesures de rationalisation de l'administration fédérale que nous prenons entraîneront également des économies appréciables au cours des cinq prochaines années.

Nous prenons également des mesures permettant de faire face aux pressions qui s'exerceront sur nos finances à l'avenir, sans pour autant perdre de vue nos responsabilités. Le gouvernement est disposé à agir, lorsque cela sera nécessaire, afin de contrecarrer les incidences financières non négligeables qui pourraient découler des contestations judiciaires des programmes gouvernementaux. Par exemple, le gouvernement continuera d'appliquer la parité salariale pour des tâches de valeur égale, mais il ne procédera à aucun autre paiement rétroactif pour la période antérieure au 1er novembre 1990.

Toutes ces mesures sont conformes à un message que nous ont clairement transmis les Canadiens: ce n'est pas parce que nous traversons une passe difficile que le gouvernement peut vivre au-dessus des moyens du contribuable. Pour des milliers de contribuables, d'agriculteurs, de pêcheurs, d'entrepreneurs, de travailleurs et de familles au Canada, les temps sont durs et les réajustements pénibles. Un gouvernement qui se respecte ne peut pas continuer d'agir comme si de rien n'était; il doit se réajuster.

Travailler ensemble à la reprise

La reprise économique vigoureuse amorcée au deuxième trimestre de 1991 a fait naître beaucoup d'espoir, mais elle s'est ensuite affaiblie, alors que la situation économique se détériorait chez nos principaux partenaires commerciaux, notamment aux États-Unis.

Au quatrième trimestre de 1991, la production réelle a été stationnaire, ou possiblement en régression. Les indices disponibles laissent entrevoir que cette faiblesse a persisté jusqu'au début de l'année 1992.

Les temps sont difficiles. Nous avons de sérieux problèmes économiques à régler. Cependant, rien ne saurait remplacer des politiques saines. Telle est l'optique réaliste dans laquelle ce budget a été conçu.

Ni le Premier ministre, ni moi-même, ni aucun autre membre de notre gouvernement ne va déclarer aux Canadiens qu'un seul budget peut prétendre relever tous les défis économiques.

Cependant, dans une période difficile, il n'est que trop facile de perdre le sens des perspectives: nourrir le pessimisme et négliger l'amélioration des perspectives de regain de croissance.

Nous devons porter nos regards au-delà du sombre moment et faire place à l'optimisme. Je ne veux pas parler d'un optimisme béat. Je veux parler d'un optimisme ancré dans le concret, s'appuyant sur une évaluation réaliste de la force de caractère bien connue des Canadiens et des perspectives d'amélioration de notre économie.

À maintes reprises, les Canadiens ont fait la preuve de leur capacité de surmonter les difficultés, de s'adapter au changement et de réussir à maintenir notre pays dans les rangs des meilleurs au monde.

Nous sommes parvenus à ces résultats en étant ouverts les uns aux autres, en ayant foi en nous-mêmes, en travaillant ensemble et en allant au fond des choses. Bien des choses ont changé au Canada. Cependant, après avoir écouté les Canadiens, je suis plus que jamais persuadé de la force tranquille de notre peuple et de notre capacité à relever les défis économiques qui nous confrontent.

Nous avons de bonnes raisons d'espérer en une reprise prochaine d'une croissance économique vigoureuse. Certains facteurs négatifs deviendront bientôt positifs.

- Les États-Unis et d'autres pays vers lesquels nous exportons s'emploient à insuffler une nouvelle vigueur à leurs économies. Nous ne tarderons pas à en ressentir les effets bénéfiques.
- Les mesures contenues dans ce budget devraient raffermir la confiance des entreprises et des consommateurs. Une fois le rétablissement de la confiance amorcé, le processus raffermira les dépenses et l'investissement, d'où une dynamisation de toute l'activité économique.

Cependant, à mesure que notre économie se redressera, elle sera alimentée par des éléments plus importants que ce seul renversement de facteurs négatifs.

Renforcement des bases économiques

Notre économie est bien placée, fondamentalement, pour enregistrer une reprise soutenue – une reprise qui s'appuie sur une amélioration spectaculaire des taux d'intérêt, de l'inflation et des coûts de production.

- L'inflation a considérablement diminué depuis un an. Elle se situe actuellement à un taux annualisé inférieur à 2 pour cent, son plus faible niveau depuis le début des années 70. L'inflation au Canada est d'environ un point plus faible qu'aux États-Unis.
- Les règlements salariaux témoignent également de la réduction des tensions inflationnistes. Au dernier trimestre de 1991, les hausses se sont élevées à 2.4 pour cent en moyenne dans le secteur public, contre 6.4 pour cent au premier trimestre de l'an dernier. Dans le secteur privé, les règlements sont passés à 3.3 pour cent, par rapport à 5.1 pour cent au premier trimestre.
- Les progrès réalisés dans la réduction de l'inflation et des tensions salariales ont permis un assouplissement de la politique monétaire. Les taux d'intérêt ont

Graphique 3
Taux hypothécaires à un an

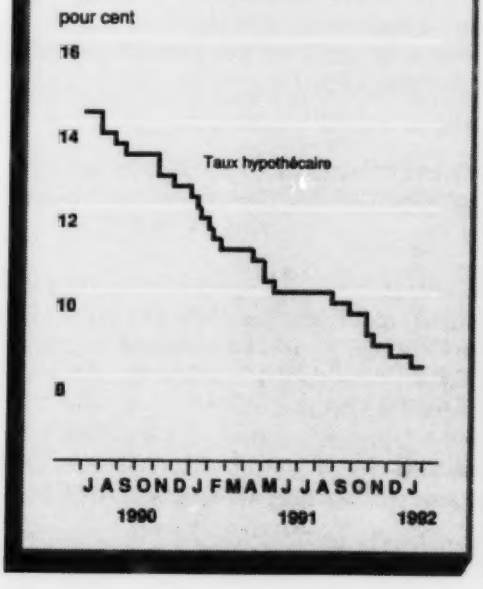

Graphique 4
Incidence de taux hypothécaires moins élevés sur des mensualités typiques[1]

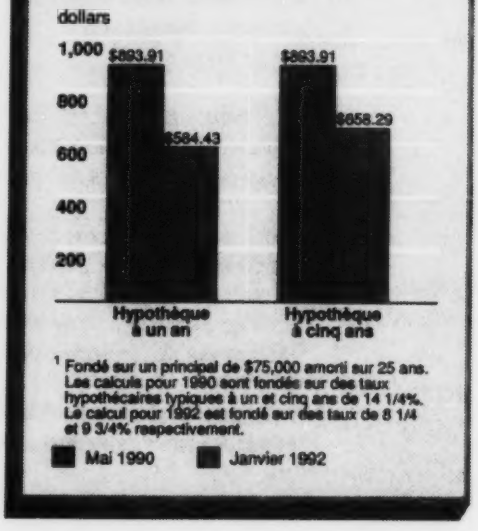

considérablement diminué, baissant d'environ sept points depuis le printemps de 1990.

- Le taux des hypothèques à un an n'a jamais été aussi peu élevé. Une famille qui contracte un prêt hypothécaire de $75,000 à l'heure actuelle économise plus de $300 par mois en frais de financement, par rapport au printemps de 1990.

L'émergence d'une économie canadienne renouvelée

Lorsqu'on évalue les perspectives économiques du Canada, on ne peut accorder trop d'importance à ce redressement spectaculaire du coût de la vie et des affaires au Canada. Ce redressement aura un effet positif croissant sur toutes les familles et toutes les entreprises canadiennes.

Pour bien percevoir l'ampleur des changements intervenus, considérons les exemples suivants:

- Pour un citoyen âgé vivant d'une rente fixe, une inflation à 9 pour cent – le taux moyen enregistré de 1974 à 1984 – entraîne une réduction de revenu de moitié en huit ans seulement. Avec une inflation à 2 pour cent, cela prend environ 35 ans.
- Dans le cas d'un travailleur, une hausse de salaire de 2 à 3 pour cent à l'heure actuelle assure un pouvoir d'achat réel plus important qu'une augmentation de 11 pour cent il y a 10 ans. En fait, une hausse de 11 pour cent en 1982 correspondait à une diminution de salaire en termes réels, puisque l'inflation dépassait alors 11 pour cent.

Les avantages d'une inflation réduite sont évidents:

- Une inflation rapide gruge notre niveau de vie.
- Une inflation réduite contribue à rehausser le niveau de vie.

Graphique 5
Inflation de l'IPC au Canada

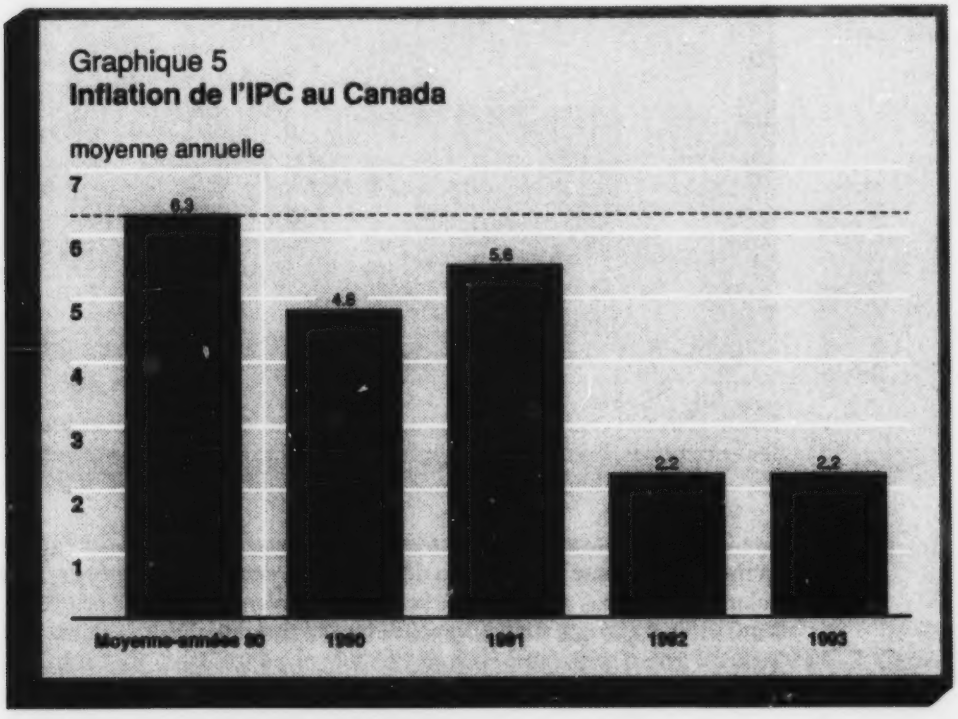

- Elle rétablit la confiance dans la valeur de la monnaie.
- Elle contribue à protéger les personnes à revenu fixe.
- Elle améliore notre compétitivité à l'échelle mondiale.
- Elle améliore le climat des investissements à long terme, qui accroîtront la capacité de création d'emplois productifs dans notre économie.
- Elle ouvre la voie à des hypothèques résidentielles à long terme, offertes à des taux fixes abordables.

À mesure qu'une économie plus compétitive et productive se dessinera au Canada, nous verrons l'importance croissante que prennent la mise en valeur des compétences et du potentiel des Canadiens, l'innovation et les investissements productifs, l'accession au niveau d'excellence que les consommateurs du monde entier exigent dans les biens et services qu'ils achètent.

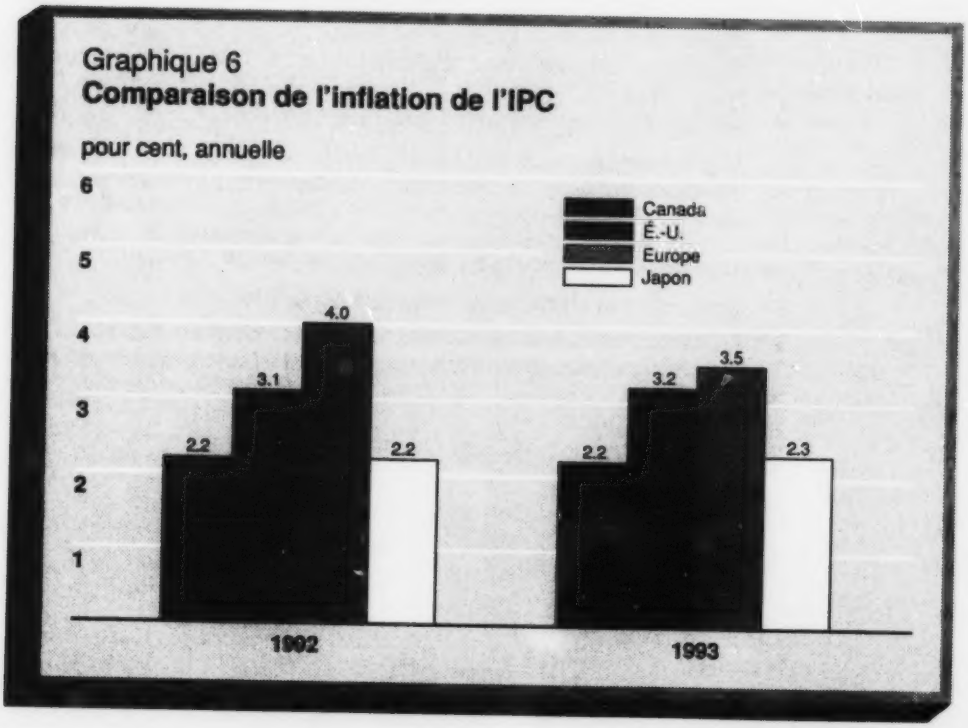

Sur le plan de l'excellence, nous verrons de plus en plus de situations dans lesquelles les entreprises, les travailleurs et les gouvernements combinent leurs talents et dépassent le stade des relations conflictuelles afin de servir leurs intérêts.

Les Canadiens savent que ce renouveau économique ne sera pas le fruit du hasard, de la même façon que la réduction de l'inflation, des taux d'intérêt et des règlements salariaux n'est pas arrivée toute seule. Nous avons réalisé des progrès au chapitre de l'inflation, parce que nous avons fixé à cet égard des objectifs clairs, parce que nous

avons montré la voie des restrictions salariales et parce que les Canadiens ont relevé le défi.

Ensemble, les Canadiens bâtiront une économie nouvelle, plus prospère, en continuant de faire face aux défis fondamentaux de l'économie avec réalisme et détermination.

Un cadre de croissance vigoureux

Depuis 1984, le gouvernement a mis en place, étape par étape, un programme intégré de renouveau économique. Nous avons mis en oeuvre une large gamme de réformes structurelles visant à améliorer les politiques d'encadrement qui influent sur l'efficience et la productivité de l'économie.

Qu'il s'agisse du commerce extérieur, de la formation professionnelle, de la réforme fiscale, des sciences et de la technologie, de la privatisation ou de la déréglementation, nous avons suivi dans nos réformes un principe cohérent et bien précis: la source réelle de la croissance, de la richesse et de l'emploi réside dans l'initiative du secteur privé. Les pouvoirs publics doivent, quant à eux, créer un climat positif qui permet à cette initiative de s'épanouir.

Graphique 7
Croissance réelle du PIB/PNB
moyenne 1983-1991

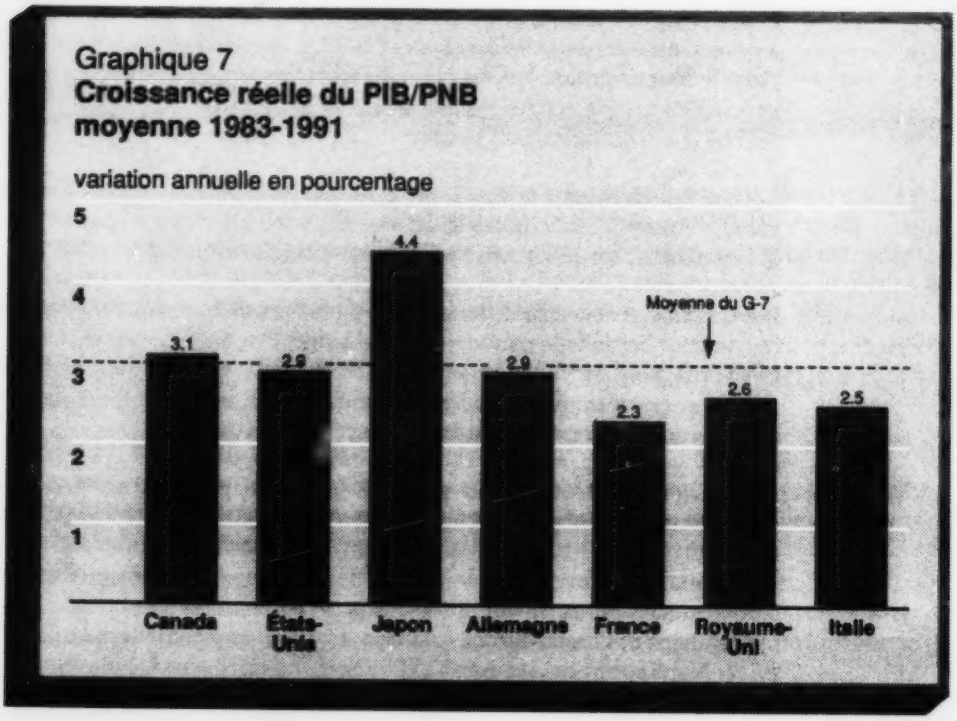

L'économie canadienne réagira bientôt aux conditions favorables qui sont maintenant en place.

Au début du mois, le Conference Board du Canada a prévu que le Canada enregistrerait, cette année, le plus fort taux de croissance parmi les pays du G-7. Cette opinion est partagée par l'Organisation de coopération et de développement économiques, ainsi que par le Fonds monétaire international.

Nous nous attendons à ce que la croissance se rafermisse au deuxième trimestre, alors qu'elle atteindra 2.7 pour cent en moyenne sur l'ensemble de l'année et 4.5 pour cent en 1993. La reprise sera alimentée par une forte augmentation de la construction résidentielle et de la consommation, sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt.

Le maintien des progrès vers la stabilité des prix permettra une nouvelle détente des taux d'intérêt. Selon les projections, le taux des effets commerciaux à 90 jours devrait s'établir en moyenne à 6.9 pour cent cette année et à 6.5 pour cent en 1993.

Plus de 500,000 emplois seront créés avant la fin de l'an prochain, alors que l'emploi augmentera de 3 pour cent en 1993. Cependant, une forte augmentation de la population active maintiendra le taux de chômage à peu près au niveau actuel, cette année. Ce taux descendra à 9.5 pour cent d'ici la fin de l'an prochain.

De 1994 à 1997, la croissance devrait être de 4.4 pour cent en moyenne selon nos prévisions. L'inflation sera conforme à nos objectifs de réduction de l'inflation. Plus d'un million d'emplois seront créés, et le taux de chômage descendra à 7 pour cent.

Il y a de bonnes raisons d'être optimistes, mais nous devons également être réalistes. L'économie se transforme à l'échelle mondiale. Les barrières à la circulation des produits, des services, des capitaux et de l'information sont en voie d'élimination. Dans le monde entier, l'industrie se restructure afin d'exploiter les nouvelles possibilités qui s'ouvrent. Dans le cadre de ce processus, le milieu du travail est en voie de transformation au Canada.

Tous ces phénomènes comportent la même leçon: aucun pays, aucun gouvernement, aucune entreprise, aucun travailleur ne peut échapper aux forces de la concurrence qui remanient actuellement l'espace économique mondial.

Les Canadiens devront édifier un avenir plus prospère par la collaboration. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a lancé, l'an dernier, son initiative pour la prospérité, sous forme de large processus de consultations. Notre objectif est de mettre au point un plan d'action national permettant de renforcer la capacité d'adaptation, de concurrence et de prospérité du Canada.

Lors de la récente réunion des premiers ministres, plus d'un gouvernement a souligné l'importante contribution qu'une infrastructure satisfaisante apporte à notre compétitivité. Le gouvernement du Canada souscrit à ce point de vue. Par exemple, nous collaborons avec le secteur privé au développement de notre infrastructure aéroportuaire. Nous travaillons activement à l'établissement d'une liaison fixe entre le continent et l'Île-du-Prince-Édouard, avec un financement provenant du secteur privé. Nous sommes disposés à explorer, de concert avec les provinces, les façons d'améliorer le réseau routier national, mais sans perdre de vue le sens des responsabilités financières.

Dans la même veine, le gouvernement cherchera, en étroite collaboration avec les provinces, à renforcer le cadre de politiques que fournit notre union économique pour la croissance et la création d'emplois futures. Nos principaux objectifs consisteront notamment à réduire les barrières au commerce interprovincial, à éliminer les chevauchements et les dédoublements entre les programmes gouvernementaux, à mieux harmoniser nos régimes fiscaux et à coordonner nos politiques budgétaires.

Graphique 8
Prévision de croissance réelle du PIB/PNB

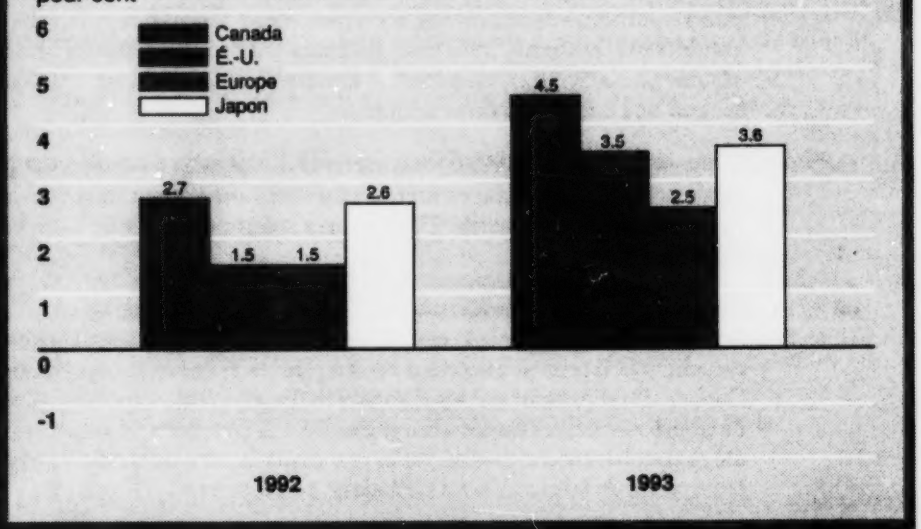

Les provinces déposeront sous peu leurs budgets respectifs. Il importe qu'elles se dirigent dans un sens compatible avec l'orientation du présent budget: vers un meilleur équilibre financier, une réduction du déficit, une restriction plus marquée des dépenses et un contrôle du fardeau fiscal. Le contribuable est toujours le même, et il mérite bien un répit.

MESURES EN FAVEUR DE LA REPRISE ET D'UNE CROISSANCE SOUTENUE

Ce budget s'appuie sur les bases que nous avons déjà mises en place.

Mesures visant à stimuler la reprise

Nous contribuerons à stimuler la reprise en offrant des allégements aux contribuables et aux acheteurs de maison canadiens. L'équation est simple: nous réduisons nos dépenses afin de diminuer le fardeau fiscal.

Réduction de la surtaxe des particuliers

- La surtaxe des particuliers sera réduite. Elle passera de 5 pour cent de l'impôt de base à 4 pour cent le 1er juillet 1992 et à 3 pour cent le 1er janvier 1993.
- Cette mesure accroîtra de $500 millions le revenu après impôt des Canadiens en 1992-93 et de plus de $1.2 milliard par année par la suite. Les 14.6 millions de contribuables en bénéficieront tous.

Régime d'accession à la propriété

- Nous proposons un Régime d'accession à la propriété qui permettra aux Canadiens d'utiliser les fonds placés dans leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) afin de s'acheter ou de se construire une résidence principale. Les particuliers pourront retirer jusqu'à $20,000 en franchise d'impôt à cette fin, et rembourser le

montant retiré sur 15 ans. Cette mesure, qui entre en vigueur immédiatement, s'appliquera jusqu'au 1er mars 1993.

Le Régime d'accession à la propriété répond aux demandes de groupes industriels, de gouvernements provinciaux et des particuliers. Il aidera les Canadiens à profiter de taux hypothécaires peu élevés, d'un tassement des prix des maisons et de la réduction, annoncée récemment, de la mise de fonds requise pour obtenir une hypothèque assurée par la SCHL. Cette mesure favorisera donc une forte croissance dans le secteur de l'habitation cette année.

Mesures en faveur de l'investissement, de l'initiative et de l'emploi

Nous prenons un certain nombre de mesures afin d'encourager l'initiative et les investissements productifs. Ces mesures aideront l'industrie canadienne à créer des emplois.

Fabrication et transformation

Le secteur de la fabrication et de la transformation est essentiel dans l'économie canadienne. Il représente près d'un cinquième de la production et de l'emploi au Canada. Il est présent sur les marchés internationaux, exportant plus de 40 pour cent de sa production, et est fortement exposé à la concurrence internationale. Ce secteur a été particulièrement touché par le processus de restructuration qu'ont traversé les entreprises de fabrication au Canada et à l'étranger.

Pour aider le secteur de la fabrication et de la transformation au Canada à relever le défi de la mondialisation:

- Le taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation sera ramené de 23 à 22 pour cent le 1er janvier 1993, et à 21 pour cent le 1er janvier 1994.
- Le taux d'amortissement des machines de fabrication et de transformation passera de 25 à 30 pour cent, dans le cas des acquisitions effectuées après aujourd'hui.

Le regain d'activité dans tous les secteurs sera stimulé par une réduction de la retenue fiscale sur les dividendes directs, dont le taux passera à 5 pour cent. Le gouvernement est disposé, lors de la négociation de conventions fiscales, à commencer à réduire ce taux le 1er janvier 1993. Cela aidera le Canada à concurrencer d'autres pays dans l'obtention d'investissements directs de l'étranger. Cette mesure revêt une importance toute particulière à l'heure actuelle, alors que des entreprises internationales restructurent leurs activités à l'échelle mondiale.

Un certain nombre d'autres mesures présentées dans ce budget aideront à financer la croissance de l'économie canadienne, ainsi qu'à protéger et à créer des emplois.

Recherche et développement

Le gouvernement est bien conscient de l'importance de la recherche et du développement. Les encouragements fiscaux offerts dans ce domaine au Canada figurent déjà parmi les plus généreux au monde.

- Ce budget affecte $230 millions de plus, au cours des cinq prochaines années, à l'amélioration de ces encouragements en les rendant plus accessibles aux bénéficiaires.

Exemption à vie pour gains en capital

À l'heure actuelle, les contribuables peuvent réaliser des gains en capital en franchise

d'impôt à concurrence de $100,000 durant leur vie. Ce plafond ne sera pas modifié. Cependant, l'exemption à vie pour gains en capital sera ciblée davantage en faveur des investissements productifs.

- Les gains en capital courus sur des immeubles après février 1992 ne donneront plus droit à cette exemption. Les gains courus avant mars 1992 continueront d'être admissibles. Cette restriction ne s'applique pas aux immeubles utilisés dans le cadre d'une entreprise exploitée activement. Cette mesure ne touche pas non plus l'exemption de $500,000 relative aux petites entreprises et aux biens agricoles admissibles.
- Les résidences principales continueront d'être entièrement exonérées d'impôt sur les gains en capital.

Petite entreprise

La petite entreprise joue un rôle clé dans la croissance économique au Canada. Le régime fiscal qui lui est appliqué au niveau fédéral est l'un des plus avantageux au monde. Cependant, en cette période difficile, un grand nombre de petites entreprises connaissent de sérieux problèmes de trésorerie.

En conséquence, le gouvernement annonce deux mesures de soutien de la petite entreprise:

- Le Programme de financement de la petite entreprise aidera les petites entreprises en difficulté financière, y compris les agriculteurs, à obtenir des prêts à un taux d'intérêt moins élevé.
- De plus, le plafond des prêts accordés à une petite entreprise en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* sera doublé pour passer à $200,000.

Capital de risque

Le capital de risque constitue un apport important à l'innovation et à la création de richesse et d'emplois. Le gouvernement offre une aide fiscale aux investissements de capital de risque.

En mai 1985, notre gouvernement a soutenu la formation de fonds de capital de risque de travailleurs. Ces fonds, qui prennent de l'importance, devraient se révéler une source utile de capital de risque.

- Ce budget facilitera la création de fonds de ce genre et renforcera l'aide fiscale qui leur est accordée.

Carburants à l'éthanol et au méthanol

Le gouvernement encouragera la mise au point et l'utilisation de carburants à l'éthanol et au méthanol fabriqués à partir de matières renouvelables. Ces carburants présentent des avantages importants sur le plan de l'environnement, notamment en produisant moins de monoxyde et de dioxyde de carbone.

- À compter du 1er avril 1992, nous éliminerons la taxe d'accise perçue sur l'éthanol et le méthanol contenus dans les carburants mixtes composés principalement d'essence.

Dividende social

Une économie saine est bonne sur le plan social, et une bonne politique sociale contribue à la bonne santé de l'économie.

Les restrictions de dépenses et le rééquilibrage des finances publiques permettront au gouvernement d'accroître l'aide aux familles canadiennes, conformément aux valeurs et aux attentes des Canadiens. Ce dividende social est financé par des compressions de dépenses dans de nombreux domaines, notamment la défense, en raison de l'évolution de l'ordre mondial.

Amélioration des prestations à la famille

En mai 1990, le Premier ministre signait, au nom du gouvernement du Canada, la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Cette convention, qui vise à protéger les droits de l'enfant dans le monde entier, figurait en bonne place au programme du Sommet mondial de l'enfance dont le Premier ministre avait assuré la coprésidence la même année. Le 11 décembre 1991, le Premier ministre annonçait que le Canada avait officiellement ratifié la convention.

Mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a consulté les Canadiens sur la meilleure façon de répondre aux besoins des enfants de notre pays. Dans le cadre d'un train de mesures qu'il élabore afin de renforcer l'aide à l'enfance, il a recommandé de réformer en profondeur le régime actuel des prestations pour enfants.

Dans le régime actuel, une aide financière équivalant à $4.5 milliards est offerte sous forme d'allocations familiales et de mesures fiscales aux familles qui ont des enfants à charge. Ce régime a produit, au fil des années, une mosaïque de mesures qui ne sont ni bien ciblées, ni facilement intelligibles.

D'après les propositions exposées par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, les prestations pour enfants seront complètement réaménagées et sensiblement améliorées.

- Il y aura désormais une seule prestation mensuelle pour enfants. À la différence des allocations familiales, cette prestation ne sera pas imposable. Les enfants âgés de moins de 18 ans seront admissibles.
- La nouvelle prestation comportera un nouveau supplément du revenu gagné pouvant atteindre $500 par année, en faveur des familles à faible revenu qui travaillent.
- La prestation pourra atteindre $144 par mois pour un enfant, soit $1,733 par année au total. Les prestations seront ciblées en faveur des familles à revenu faible et moyen.

Le nouveau régime accroîtra les prestations fédérales pour enfants de $400 millions par année.

La prestation mensuelle unique rendra le régime plus simple et mieux adapté aux besoins des familles.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social publie un Livre blanc qui fournit de plus amples détails sur cette importante proposition. L'ensemble de mesures qu'il a mises au point reflètent l'importance que notre gouvernement attache à la famille et au bien-être des enfants, qui sont au coeur du mode de vie des Canadiens.

Ce budget propose deux autres mesures influant sur le régime fiscal des familles, à compter de l'année d'imposition 1993.

- La déduction maximale pour frais de garde d'enfants sera augmentée de $1,000 – passant à $5,000 pour chaque enfant de moins de 7 ans et à $3,000 pour les autres enfants admissibles. Cette mesure bénéficiera à 600,000 contribuables, dont 75 pour cent sont des femmes sur le marché du travail.
- De plus, les conjoints de fait seront soumis au même régime fiscal que les couples mariés. Ainsi, les différents types de familles seront assujettis à des règles fiscales cohérentes, ce qui est essentiel pour améliorer l'équité de notre régime fiscal. Les désavantages que subissait jusqu'ici la famille traditionnelle sur le plan fiscal seront éliminés.

Aide aux Canadiens handicapés

Au cours des dernières années et dans un grand nombre de ses budgets, notre gouvernement a considérablement amélioré l'aide aux Canadiens handicapés. En septembre dernier, le Premier ministre a annoncé une Stratégie d'intégration des personnes handicapées dotée de $158 millions. Ce budget s'appuie sur les réalisations passées.

- Nous élargirons la définition des dépenses donnant droit au crédit d'impôt pour frais médicaux. Nous élargirons également la liste des dépenses donnant droit à la déduction fiscale instaurée dans le budget de 1991, pour les modifications apportées par les entreprises aux bâtiments et aux appareils dans le but de répondre aux besoins des handicapés.
- Nous offrirons le crédit d'impôt pour études aux personnes handicapées qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire à temps partiel.
- Nous admettrons les pensions d'invalidité versées dans le cadre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec comme revenu gagné, aux fins des cotisations de REER.

Plus de 400,000 handicapés bénéficient actuellement d'une aide fiscale. Ces changements sont le fruit d'un processus fructueux de consultations permanentes tenues avec les représentants des Canadiens handicapés. Ces consultations, qui se poursuivront, mettront notamment l'accent sur les moyens permettant d'atténuer les désincitations au travail des personnes handicapées.

Hausse du crédit pour études

Ce budget offre des allégements fiscaux supplémentaires aux étudiants.

- Le montant en fonction duquel le crédit pour études est calculé sera augmenté d'un tiers, passant de $60 à $80 par mois d'études à temps plein.
- Le montant maximal des crédits pour frais de scolarité et études pouvant être transféré à un autre contribuable passera de $600 à $680.

Ces mesures viendront en aide à tous les étudiants à temps plein au niveau postsecondaire.

De plus, mon collègue, le Secrétaire d'État, négociera avec les institutions financières de nouvelles modalités à l'égard des prêts aux étudiants. Les économies attendues devraient permettre d'améliorer le Programme canadien de prêts aux étudiants ainsi que d'éliminer les frais d'administration de 3 pour cent sur ces prêts.

Épargne-retraite

Ce budget assouplit l'épargne-retraite en étalant la période de retrait des sommes placées dans un fonds enregistré de revenu de retraite sur la durée de vie du détenteur.

Nous retarderons également d'un an le relèvement des plafonds de cotisation aux régimes de pension agréés et aux REER.

Rationalisation de l'administration fédérale et amélioration du service

Afin de rationaliser nos activités, nous éliminerons, fusionnerons, différerons ou privatiserons quarante-six organismes, conseils, commissions, sociétés et conseils consultatifs au total.

Voici quelques-uns des organismes que nous éliminerons:

- l'Agence de surveillance du secteur pétrolier;
- le Bureau de recherches sur les traitements;
- la Commission de réforme du droit;
- l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales;
- le Conseil économique du Canada;
- le Conseil des sciences du Canada; et
- le Secrétariat de l'étude démographique.

Nous fusionnerons les activités de plusieurs autres organismes afin d'économiser des frais généraux et de recentrer les ressources. Par exemple:

- la Commission d'appel des brevets, la Commission des oppositions des marques de commerce et la Commission du droit d'auteur seront regroupées au sein d'un nouveau Tribunal de la propriété intellectuelle;
- les bureaux du Commissaire à la protection de la vie privée et du Commissaire à l'information seront fusionnés; et
- le mandat du Conseil des Arts du Canada sera élargi de manière à absorber le Conseil de recherches en sciences humaines et les programmes culturels internationaux qui relèvent actuellement du ministère des Affaires extérieures.

En outre, 13 conseils consultatifs seront dissous.

Grâce à ces mesures, le nombre des titulaires de postes désignés par le gouvernement sera réduit de 160 et celui des employés de 500. Les économies s'élèveront à $22 millions par année.

Le gouvernement continuera de privatiser des sociétés d'État et entreprendra de se départir de façon plus dynamique de ses actifs. Nous vendrons notre participation dans la Société coopérative de l'énergie. Nous étudierons en priorité la possibilité de privatiser la Monnaie royale canadienne, la Société de développement du Cap-Breton et le Centre d'essai des véhicules automobiles de Blainville.

Nous vendrons des terrains excédentaires à Downsview, à Pickering et ailleurs au Canada. Nous vendrons également les immeubles dont nous n'avons plus besoin à l'étranger, notamment à Paris, à Bordeaux et à Washington.

Rationalisation de l'administration fédérale

sont dissous

L'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales
La Commission de réforme du droit
Le Centre international pour l'exploitation des océans
L'Office d'établissement agricole des anciens combattants
L'Agence de surveillance du secteur pétrolier
L'Office des produits agricoles
Le Secrétariat de l'étude démographique
CN (West Indies) Steamships Ltd
Le Conseil des sciences du Canada
Le Conseil économique du Canada
Le Bureau de recherches sur les traitements
Le Conseil consultatif canadien de l'environnement
Le Groupe de travail et le Comité consultatif de l'aviation internationale
Le Comité consultatif national de l'éducation en matière de développement
Le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration
Le Conseil consultatif sur les membres du Tribunal de la concurrence
Le Comité consultatif de la francophonie
Le Comité consultatif du Musée de la Nouvelle-France
Le Comité consultatif du Musée des sciences et de la technologie de Montréal
Le Comité consultatif du Musée des arts et du spectacle vivant (de la scène)
Le Conseil consultatif maritime sur la recherche et le développement

sont remis à plus tard

La Fondation canadienne des relations raciales
L'Institut des langues du patrimoine multiculturel canadien
La Commission des sentences et des libérations conditionnelles

sont fusionnés ou regroupés

La Société d'expansion du Cap-Breton
Protection civile Canada
Le Centre de recherche au développement international (converti en établissement public)
La Commission d'appel des brevets, la Commission des oppositions des marques de commerce et la Commission du droit d'auteur
Le Comité externe d'examen de la GRC et la Commission des plaintes du public contre la GRC
La Corporation commerciale canadienne
Le Commissaire à la protection de la vie privée et le Commissaire à l'information
La Commission de révision des marchés publics
Le Conseil des Arts du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines et les programmes culturels internationaux
Les comités consultatifs du Centre de recherche en communications (3)

sont privatisés

La Société coopérative de l'énergie
La Division des services de dosimétrie
La Société de développement du Cap-Breton (à l'examen)
La Monnaie royale canadienne (à l'examen)
Le Centre d'essai de véhicules automobiles de Blainville (à l'examen)

Amélioration du service offert aux Canadiens

Le Canada a l'une des fonctions publiques les plus respectées, les plus professionnelles et les plus compétentes au monde. Depuis un certain temps, le gouvernement encourage, dans le cadre de *Fonction publique 2000*, un processus de revitalisation et de modernisation de la fonction publique fédérale, afin que les Canadiens continuent d'être bien servis par cette dernière.

L'un des aspects importants du processus consiste à libérer la créativité et l'esprit d'entreprise des fonctionnaires – afin de réduire la paperasserie et de permettre aux fonctionnaires de mieux s'acquitter de leur tâche, qui est de servir le public. Conformément à cette philosophie, le budget propose un certain nombre de mesures qui permettront aux fonctionnaires de mieux servir le public.

- Les ministères et organismes fédéraux qui offrent des services connexes aux particuliers et aux entreprises prendront toutes les mesures raisonnablement possibles afin de regrouper leurs services au même endroit.
- Les formalités seront simplifiées pour traiter avec l'administration fédérale. À l'heure actuelle, une entreprise peut avoir besoin de jusqu'à six numéros d'enregistrement différents pour traiter avec l'administration fédérale. Nous passerons à un système de numéro unique d'enregistrement. Nous utiliserons davantage des formulaires d'impôt simplifiés. Nous élaborerons des normes de service afin d'offrir des heures d'ouverture plus commodes et de réduire les délais d'attente.
- Nous réexaminerons, ministère par ministère, la réglementation existante, en commençant par Agriculture Canada, Transports Canada et Consommation et Corporations Canada.

Graphique 9
Croissance des dépenses de programmes

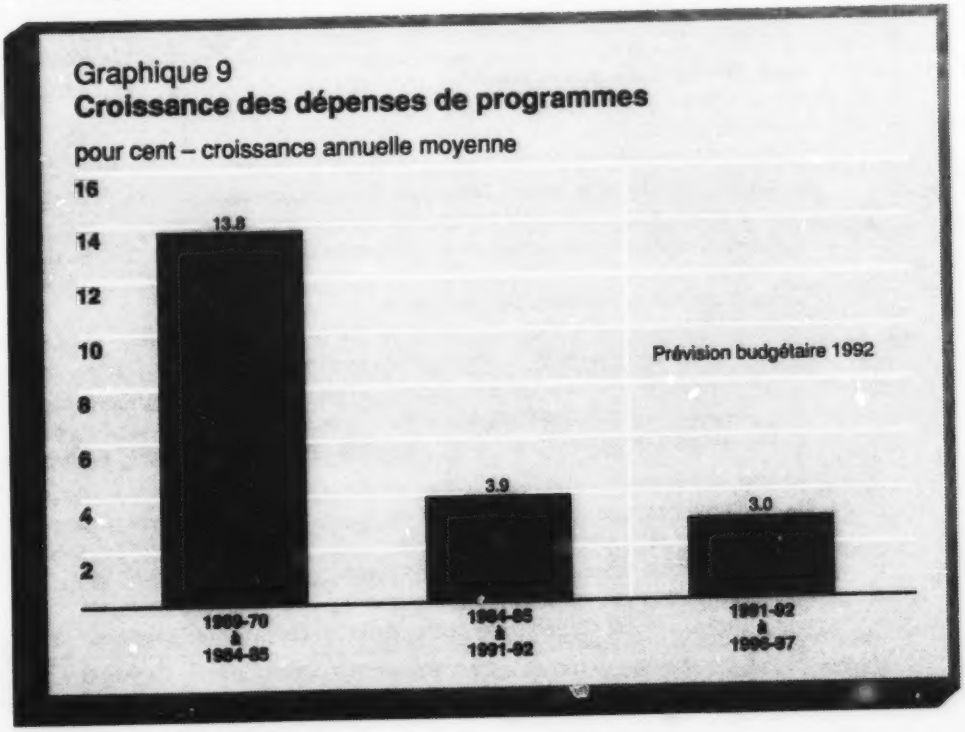

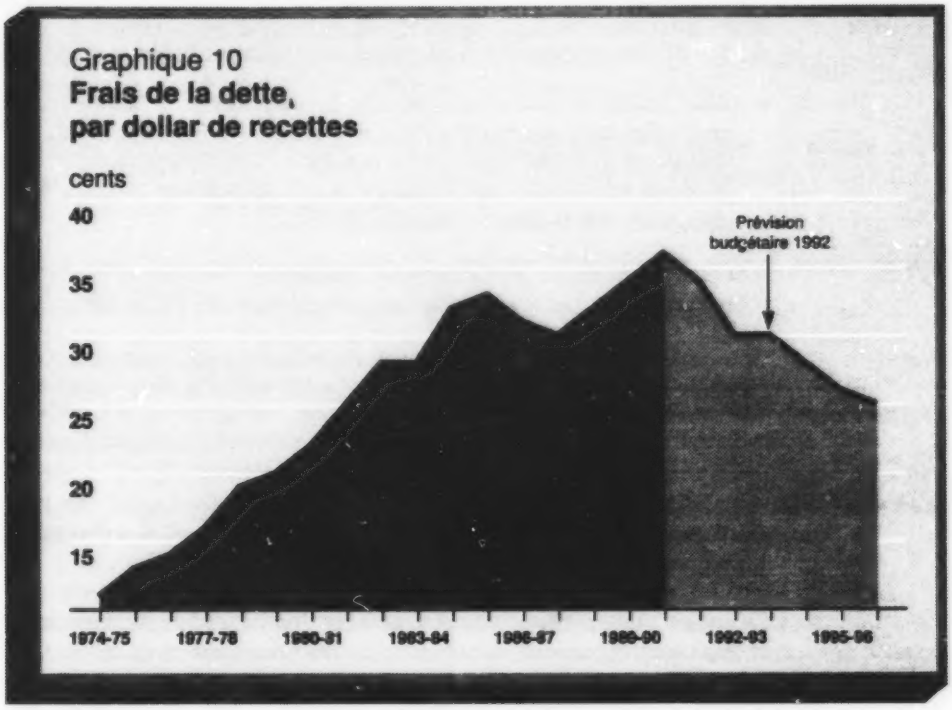

- Les règlements devant être conservés devront être rejustifiés à la lumière des besoins publics. Le gouvernement demandera au Comité permanent des finances de participer à ce processus et de présenter son rapport d'ici le 30 septembre 1992.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'un processus permanent de rationalisation des activités fédérales et d'amélioration du service au public. Le gouvernement accueillera favorablement toute suggestion constructive dans ce sens.

MAINTIEN DES PROGRÈS À MOYEN TERME

Les mesures de ce budget amélioreront le bien-être économique et social des Canadiens. Elles sont mises en oeuvre dans le cadre d'un plan financier marqué du sceau des responsabilités et de la prudence. Les réaffectations nécessaires pour faire face aux nouvelles priorités ne compromettront pas l'effort de réduction du déficit.

- Au cours des cinq prochaines années, les dépenses de programmes n'augmenteront que de 3 pour cent par année en moyenne. Nos dépenses resteront dans le cadre des plafonds prévus dans la loi proposée sur le contrôle des dépenses.
- Le déficit descendra à $27.5 milliards au cours du prochain exercice, avant de tomber à $22.5 milliards en 1993-94 et de diminuer constamment par la suite.
- Les besoins financiers seront éliminés en 1995-96. Nous commencerons alors à réduire notre dette sur les marchés financiers, pour la première fois depuis 1969-70.

À mesure que nous poursuivrons nos progrès sur les plans du déficit et de la dette, nous atteindrons un objectif essentiel pour le Canada: accroître notre capacité de

diminuer davantage le fardeau fiscal et d'effectuer des investissements stratégiques dans le développement économique et social de notre pays et de notre population.

- Nos progrès dans le rétablissement de cette marge de manoeuvre se mesureront par la diminution régulière de la proportion de chaque dollar de recettes fiscales consacrée à l'intérêt sur la dette publique. Cette proportion, qui était de plus de 35 cents en 1990-91, descendra à environ 30 cents en 1992-93. D'ici le milieu de la décennie, elle tombera à environ 25 cents.

Je dépose maintenant les Documents budgétaires, y compris les Avis de motion des voies et moyens. Les documents fournissent plus de détails sur les mesures proposées.

Conformément à une ordonnance de cette Chambre, je présenterai aujourd'hui un projet de loi sollicitant un pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1992-93.

Je demande que l'étude de ces motions soit portée à l'Ordre du jour.

CONCLUSION

Nous avons conçu ce budget en écoutant le point de vue des Canadiens et en y donnant suite par des mesures déterminées.

Ce budget ne se résume toutefois pas aux initiatives que j'ai annoncées et qui entreront en vigueur ce soir et au cours des prochains mois. Il s'agit de tracer la voie de l'avenir.

Cet avenir se révèle exigeant, complexe et loin d'être certain, mais il offre d'énormes possibilités au Canada.

Graphique 11
Le solde de fonctionnement [1]

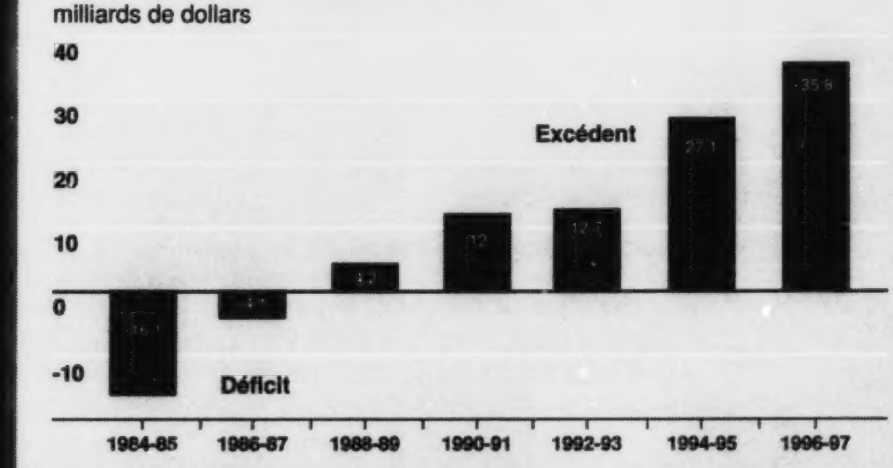

[1] Le solde de fonctionnement est le déficit budgétaire moins les frais de la dette publique, c.-à.-d., les recettes budgétaires moins les dépenses de programmes.

Pour nous montrer à la hauteur de cet avenir, nous devons, nous autres Canadiens, mobiliser nos compétences, nos connaissances, notre initiative, nos ressources et notre force en jouant la carte du partenariat et de la coopération.

Au cours des consultations qui ont mené à l'élaboration de ce budget, j'ai trouvé mon inspiration dans le réalisme des Canadiens et leur volonté de contribuer à l'édification d'une économie plus forte et plus productive.

Notre contribution peut prendre bien des formes différentes – autant de formes qu'il existe de Canadiens.

Dans le budget de l'an dernier, le gouvernement avait instauré le Compte de service et de réduction de la dette. Ce compte, auquel sont versés les recettes de la TPS et le produit des privatisations, permet de s'assurer que ces fonds ne servent pas à financer de nouvelles initiatives de dépenses. Une autre source de recettes alimente ce compte – les contributions des Canadiens. Au cours des 10 premiers mois du présent exercice, pas moins de $375,000 ont été reçus à ce titre. En qualité de ministre des Finances, je tiens à exprimer ma gratitude aux auteurs de ces contributions.

Il existe une autre forme de contribution à laquelle, je l'espère, tous les Canadiens participeront au cours des prochains mois. Il s'agit de puiser un peu plus profond encore dans les réserves de tolérance et de coopération qui nous ont permis de bâtir ce pays et de travailler ensemble à la préservation et au renouvellement de l'unité nationale. Nous pourrons ainsi éliminer le plus grand obstacle à notre prospérité future.

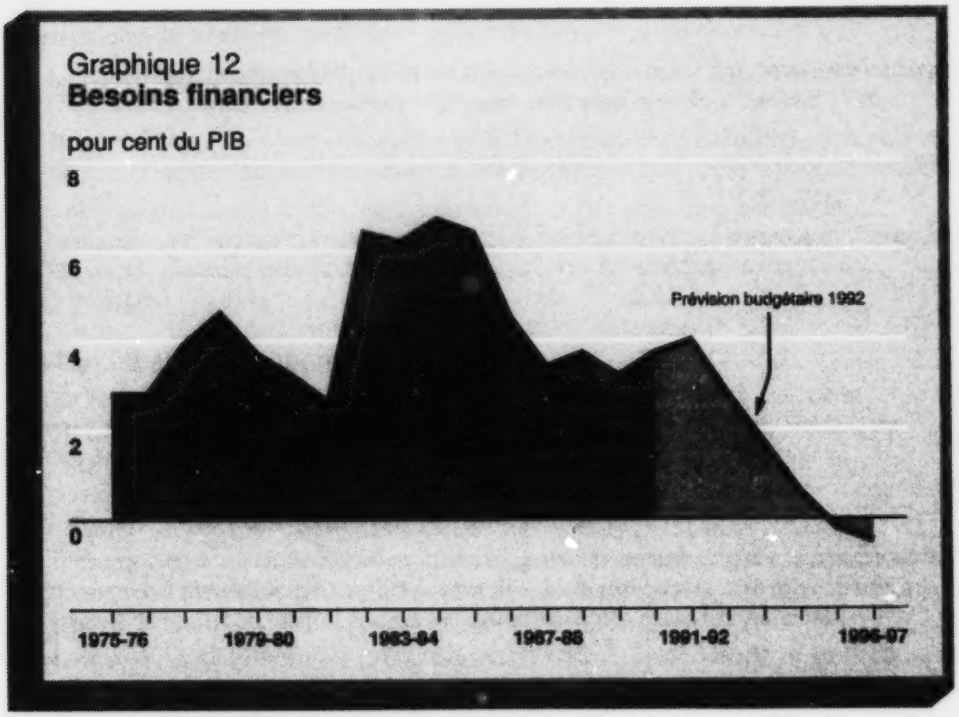

En nous attaquant ensemble à tous les défis auxquels notre nation est confrontée, nous pourrons accomplir ce que nos parents ont réalisé, et leurs parents avant eux: bâtir pour leurs enfants un Canada encore meilleur que celui dont ils avaient hérité.

Pour relever ce défi, nous devons retrouver notre fierté de Canadiens: notre fierté dans la production de biens et de services qui puissent rivaliser avec ce qui se fait de mieux dans le monde; notre fierté dans l'appartenance à un pays qui fait l'envie du reste du monde.

Je suis persuadé, pour avoir écouté les Canadiens, que nous sommes prêts à relever ce défi et à le surmonter.

FAITS SAILLANTS DU BUDGET

MESURES EN FAVEUR DE LA REPRISE ET D'UNE CROISSANCE SOUTENUE

Ce budget réduit les dépenses afin de permettre de diminuer les impôts et les taxes et de stimuler la croissance économique et la compétitivité. Il assure également une baisse appréciable du déficit en 1992-93 et les années suivantes.

Mesures de stimulation de la reprise

Réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers

- L'impôt sur le revenu des particuliers sera diminué. La surtaxe générale des particuliers passera de 5 à 4 pour cent de l'impôt de base le 1er juillet 1992 et diminuera encore de 1 pour cent le 1er janvier 1993. Cette mesure permettra aux contribuables de disposer de $500 millions de plus au cours de l'exercice 1992-93 et de plus de $1.2 milliard supplémentaire les années suivantes. Les 14.6 millions de contribuables canadiens en bénéficieront tous.

Régime d'accession à la propriété

- Les particuliers pourront retirer jusqu'à $20,000 de leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), en franchise d'impôt, afin d'acheter ou de faire construire une maison, moyennant le remboursement du retrait sur 15 ans. Cette mesure, qui entre en vigueur immédiatement, s'appliquera jusqu'au 1er mars 1993.

Mesures en faveur de l'investissement, de l'initiative et de l'emploi

Fabrication et transformation

- Le taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation sera ramené de 23 à 22 pour cent le 1er janvier 1993, puis à 21 pour cent le 1er janvier 1994.
- Le taux d'amortissement des machines de fabrication et de transformation passera de 25 à 30 pour cent pour les achats de machines effectués après la date du budget.
- Les investissements directs, dans tous les secteurs, seront stimulés par la négociation d'accords de réciprocité avec les partenaires commerciaux du Canada en vue de ramener le taux de la retenue fiscale sur les dividendes directs à 5 pour cent.

Recherche et développement

- Le budget annonce la décision d'améliorer les encouragements fiscaux à la recherche et au développement de $230 millions au cours des cinq prochaines années, ainsi que de rendre le système plus efficace.

Exemption à vie pour gains en capital

- L'exemption à vie de $100,000 au titre des gains en capital réalisés sera réorientée en faveur d'investissements plus productifs. L'exemption ne sera plus offerte à l'égard des gains en capital courus sur des immeubles après février 1992.

Petites entreprises

- Le gouvernement offrira un Programme de financement de la petite entreprise jusqu'à la fin de 1992, afin d'aider les petites entreprises en difficulté, y compris les agriculteurs, à obtenir des prêts à des taux d'intérêt plus avantageux.
- Le plafond des prêts pouvant être accordés à une petite entreprise lequel est déterminé dans le cadre de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* sera doublé, pour passer à $200,000.

Capital de risque

- Le gouvernement encouragera la croissance des fonds de capital de risque de travailleurs. Le crédit maximal offert pour les sommes placées dans ces fonds passera de $700 à $1,000.

Carburants à l'éthanol et au méthanol

- À compter du 1er avril 1992, la taxe d'accise sur l'éthanol et le méthanol contenus dans les carburants mixtes composés principalement d'essence sera éliminée.

Mesures sociales

Amélioration des prestations à la famille

- Le régime actuel de prestations pour enfants sera réformé et amélioré. Une seule prestation fiscale pour enfants, versée chaque mois, remplacera la mosaïque actuelle de mesures en faveur de la famille. À la différence des allocations familiales, la nouvelle prestation ne sera pas imposable. Tous les enfants âgés de moins de 18 ans seront admissibles. La prestation proposée comportera un nouveau supplément du revenu gagné pouvant atteindre $500 par année, pour les familles à faible revenu qui travaillent.
- La prestation pourra atteindre $144 par mois pour un enfant, soit $1,733 au total par année. Les prestations seront réduites progressivement pour les familles à revenu plus élevé, en fonction du revenu familial net plutôt que du revenu personnel.
- Le nouveau régime accroîtra les prestations pour enfants de $400 millions par année. Il orientera l'aide davantage en faveur des familles à revenu faible ou moyen.
- Le plafond de la déduction pour frais de garde d'enfants augmentera de $1,000 – passant à $5,000 par enfant de moins de 7 ans et à $3,000 pour les autres enfants admissibles.

Mesures d'équité

- Le gouvernement propose que, à compter de l'année d'imposition 1993, les conjoints de fait soient soumis au même régime fiscal que les couples mariés.

Aide aux personnes handicapées

- La définition des dépenses donnant droit au crédit d'impôt pour frais médicaux en faveur des Canadiens handicapés sera élargie, de même que la liste des frais d'entreprise déductibles d'impôt au titre des modifications apportées à des

immeubles et à des appareils dans le but de venir en aide aux personnes handicapées.

- Le crédit pour études sera rendu accessible aux personnes handicapées qui fréquentent à temps partiel un établissement d'enseignement postsecondaire.
- Les pensions d'invalidité versées dans le cadre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec seront considérées comme un revenu gagné aux fins des cotisations aux REER.

Hausse du crédit pour études

- Le montant sur lequel le crédit pour études est calculé passera de $60 à $80 par mois d'études à temps plein à compter de l'année d'imposition 1992.
- Le montant maximal du crédit pour frais de scolarité et du crédit pour études qui peut être transféré à un autre contribuable passera de $600 à $680.

Épargne-retraite

- Le gouvernement offrira une plus grande marge de manoeuvre aux contribuables en matière d'épargne-retraite en prolongeant sur toute leur vie la période de retrait des placements dans un fonds enregistré de revenu de retraite.
- Le gouvernement retardera d'un an le relèvement des plafonds de cotisations aux régimes de pension agréés et aux régimes enregistrés d'épargne-retraite.

Mesures de compression des dépenses

- **Le gouvernement réduira les dépenses de $1 milliard en 1992-93 et de $7 milliards sur cinq ans.**
- Le Plan de contrôle des dépenses, instauré dans le budget de 1990 et prolongé dans le budget de l'an dernier, sera élargi et renforcé. Les principaux transferts aux provinces ne sont pas touchés.
  - Le budget de la défense sera réduit de $2.2 milliards au total sur cinq ans, ce qui représente un «dividende de paix» appréciable pour le Canada.
  - Le gouvernement amputera de 3 pour cent les budgets de fonctionnement non salariaux des ministères afin d'économiser $150 millions l'an prochain ainsi que les années suivantes.
  - Les voyages en première classe seront éliminés pour les députés, les sénateurs et les hauts fonctionnaires. Les voyages internationaux seront réduits.
  - Le gouvernement économisera $75 millions par an en réduisant les budgets de communications. Une politique d'édition réduite à l'essentiel diminuera sensiblement le nombre et le coût des publications fédérales.
  - La croissance des dépenses de logement social de la Société canadienne d'hypothèques et de logement sera limitée à 3 pour cent en moyenne par année.
  - Un certain nombre d'autres programmes subiront des réductions qui permettront d'économiser $170 millions l'an prochain.
- **Le Premier ministre et tous les ministres verront leur traitement ministériel réduit de 5 pour cent à compter du 1er avril 1992.**

Rationalisation et amélioration des services publics

- Le gouvernement fédéral restructurera et rationalisera ses activités de manière à en améliorer l'efficience et à fournir un meilleur service aux Canadiens.

Diminution du nombre d'organismes fédéraux

- Quarante-six organismes fédéraux seront éliminés, remis à plus tard, fusionnés ou privatisés.

Le gouvernement continuera de privatiser des sociétés d'État et de se départir de ses actifs excédentaires.

Amélioration des services aux Canadiens

- Les ministères et organismes fédéraux qui offrent des services connexes aux particuliers et aux entreprises prendront toutes les mesures pouvant raisonnablement être adoptées afin de regrouper leurs services au même endroit.
- Les relations avec l'administration fédérale seront simplifiées, et des normes de service seront mises au point afin d'offrir, entre autres choses, des heures d'ouverture plus longues et des délais raccourcis.
- La réglementation fédérale sera réexaminée ministère par ministère. Les règlements existants qui doivent être conservés devront être justifiés à nouveau à la lumière de l'intérêt public.

Réduction du déficit

- Le déficit sera maintenu à $31.4 milliards en 1991-92. Il baissera à $27.5 milliards en 1992-93 et diminuera constamment par la suite.

Graphique 13
Comparaison des déficits fédéraux, Canada – États-Unis

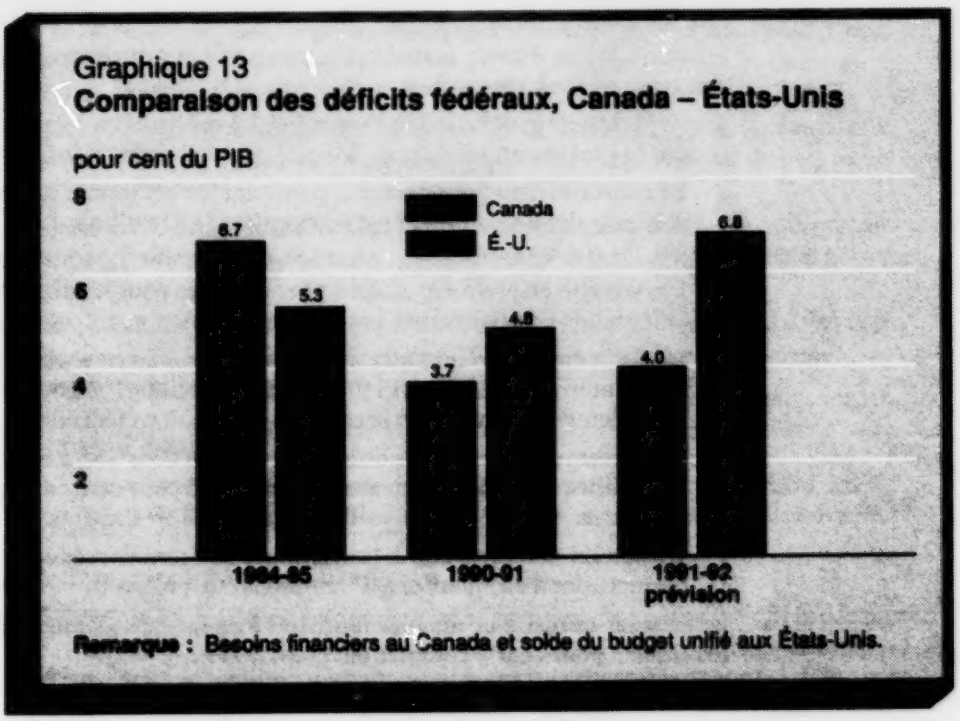

Remarque : Besoins financiers au Canada et solde du budget unifié aux États-Unis.